

EVICITION

Indemnités d'éviction applicables au 1^{er} juillet 2019

Régions naturelles	Terres			Pâturages		
	Préjudice d'exploitation	Arrières fumures et améliorations culturales	TOTAL	Préjudice d'exploitation	Arrières fumures et améliorations culturales	TOTAL
Laon, Soissons, Saint-Quentin	7 440	974	8 414	7 440	1 171	8 611
Champagne	6 696	974	7 670	6 696	1 171	7 867
Tardenois Brie	5 506	974	6 480	5 506	1 171	6 677
Thiérache Nord	5 952	974	6 926	5 952	1 171	7 123
Thiérache Sud	4 762	974	5 736	4 762	1 171	5 933

en euros par hectare

Des majorations peuvent s'appliquer à ces montants :

Art. 14 : majoration en fonction de la durée du bail restant à courir

Art. 15 : majoration en fonction du pourcentage d'emprise

Art. 16 : majoration en fonction du type d'opération envisagée

Art. 17 : majoration en fonction de l'urbanisation

Art. 18 : majoration en cas de vente directe

Pour savoir si ces majorations doivent s'appliquer, vous pouvez contacter :

- Le service juridique de l'U.S.A.A. : ☎ 03.23.22.50.31
- Le Pôle aménagement rural de la Chambre d'agriculture : ☎ 03.23.22.50.75